



DU MARDI 21 FEVRIER 2017

Présents : Mmes DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN - MM LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN, LE GRAND, LE TIRANT, POINTE

Pouvoirs :
M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL
Mme BOURDELLÈS donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER
Mme VALLÉRIE donne pouvoir à M BÉNARD
M BRIBET donne pouvoir à M DUCLOS

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M Guillaume LE TIRANT

La séance s'ouvre à 20h30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 10 janvier 2017 à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS

1 - Autorisation de solliciter des subventions pour travaux d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat, du Département et de la Réserve parlementaire concernant :

1. Sécurisation sortie de bourg sur la RD214 (DSIL, produits des amendes de police)
2. Mise en conformité pour accessibilité (DETR)
3. Economie d'énergie pour les classes mobiles (DETR)

Vote : adopté à l'unanimité des présents

2 - Modification n°2 du PLU. Cette délibération annule et remplace la délibération du 08 novembre 2016 pour tenir compte des articles du code de l'urbanisme

M le Maire informe le conseil municipal que la référence R 151-34 indiquée dans la délibération du 8/11/2016 doit être corrigée et remplacée par l'article R.123-11 c, il est donc nécessaire de reformuler la délibération.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des modifications au PLU communal pour tenir compte de l'implantation territoriale de la carrière.

Pour ce faire la procédure de modification visera à :

- créer deux sous-secteurs des zones N et NP en application de l'article **R.123-11 c** du code de l'urbanisme, cet article stipule en effet que « dans les zones U, AU, A et N les documents graphiques du règlement font apparaître, s'il y a lieu les secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées. »

- définir les dispositions réglementaires s'appliquant à ces nouveaux secteurs.

Ces changements seront effectués par délibération du Conseil Municipal après enquête publique dans le cadre de la procédure de modification. Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PADD du PLU, la modification n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance .

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1 - d'engager une procédure de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L. 153-41 à L.153- 44 du Code de l'urbanisme,
- 2 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU,
- 3 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré au chapitre 222.

La présente modification fera l'objet d'une concertation volontaire avec les habitants et les associations locales en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation se déroulera tout au long de la procédure de modification au travers de réunions d'information et d'échange.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié à tous les services compétents avant l'ouverture de l'enquête publique.

Vote : 13 pour, 1 abstention, 1 contre

Compte rendu des commissions et informations

- SDEC : lancement d'une délégation de service public pour l'arrivée du gaz sur la commune ; validation par une commission courant mars.
- Lotissement des Fresnes : les passages de réseaux pour les luminaires sont réalisés, attente du matériel du Sdec, reste l'intervention finale du paysagiste et finalisation prévue au printemps.

Animation

17 mars à 18h30	remise des cartes électeurs aux jeunes et nouveaux habitants
22 mars à 20h30	conférence « Pourquoi le Brexit »
25 mars	après-midi, carnaval de l'école
26 mars	repas du CCAS pour les seniors
29 mars à 18h30	vote du budget
1 ^{er} avril à 10h00	matinée éco citoyenne + théâtre compagnie HELAS HELAS en soirée
7 avril	discussion autour d'un livre organisé par la bibliothèque avec l'écrivaine Nadine MOUSSELET
17 juin à 18h30	pièce de théâtre dans les jardins du presbytère

Urbanisme

Dépôt déclaration préalable : 5 chemin du Pataras, abri bois
Dépôt de permis de construire : RD214, maison individuelle
4 chemin des Saules, extension maison
Dépôt de certificat d'urbanisme : 49 route de Fontaine
19 route de Fontaine
10 chemin des Saules
15 rue de l'Eglise

Elections : 23 avril et 7 mai : présidentielles
11 et 18 juin : législatives

A noter à la fin de la réunion de conseil : travail préparatoire au budget 2017.

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 29 mars à 18h30.

La séance est levée à 21h28

Le secrétaire de séance

Guillaume LE TIRANT



Le Maire

Georges LAIGNEL

